

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU
15 NOVEMBRE 2018**

COMPTE RENDU

L'an deux mille dix-huit le jeudi quinze novembre à dix-sept heures trente, le bureau communautaire de la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole, légalement convoqué le 9 novembre 2018 par le Président, s'est réuni au siège de la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole, 19 rue Bernard Palissy, salle du bureau à Limoges, sous la présidence de Gérard VANDENBROUCKE, Président.

Etaient présents :

M. Gérard VANDENBROUCKE, M. Bruno GENEST, M. Jean-Paul DURET, M. Pierre COINAUD, M. Claude BRUNAUD, M. Alain DELHOUME, M. Emile-Roger LOMBERTIE, M. Jacques MIGOZZI, M. Pascal ROBERT, M. Vincent LEONIE (à partir de la délibération «Convention de partenariat entre la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole et l'association Garage 2067 dans le cadre de la réalisation d'actions au profit de la French Tech ») , Mme Yvette AUBISSE, M. Claude COMPAIN, M. Jacques ROUX, M. Jean-Louis NOUHAUD, M. Jean-Noël JOUBERT, M. Michel DAVID, M. Jean-Claude CHANCONIE, Mme Sarah GENTIL, M. Philippe REILHAC, M. Jean-Marie LAGEDAMONT, Mme Julie LENFANT

Absents excusés avec délégation de pouvoirs :

Mme Isabelle BRIQUET donne pouvoirs à M. Gérard VANDENBROUCKE
M. Gaston CHASSAIN donne pouvoirs à M. Pascal ROBERT

Absents :

M. Gilles BEGOUT, M. Guillaume GUERIN, M. Vincent LEONIE (jusqu'à la délibération « Garantie d'emprunt pour le logement social - Ciliopée Habitat SA HLM - Réhabilitation de 33 logements - "La Croix de l'Echalier" 11 rue Eugène Jamot à Limoges - Contrat à la Caisse des Dépôts n°76789 »), M. Bernard THALAMY, Mme Marie-Anne ROBERT-KERBRAT

BUREAU COMMUNAUTAIRE
Séance du 15 novembre 2018

Pertes sur créances irrécouvrables
Budget principal – budget annexe transports – budget annexe assainissement

Monsieur le Trésorier Principal de Limoges Municipale expose qu'il n'a pas pu recouvrer des titres, cotes ou produits :

- pour le budget principal de Limoges Métropole pour un montant total de 12 069,57€,
- pour le budget annexe Transport pour un montant total de 101 €,
- pour le budget annexe Assainissement pour un montant total de 6 583,29 € .

Le bureau communautaire autorise le Président à se prononcer favorablement sur les pertes sur créances irrécouvrables.

ADOPTE A L'UNANIMITE

BUREAU COMMUNAUTAIRE
Séance du 15 novembre 2018

Garanties d'emprunt pour le logement social

Cinq bailleurs sociaux ont sollicité la garantie de la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole pour le remboursement de prêts destinés à financer :

- pour Dom' Aulim :
 - l'acquisition en Vente en l'Etat Futur d'Achèvement (VEFA) de 24 logements Résidence « l'Atelier » à Limoges, pour un prêt de 2 166 991 € contracté auprès de la Caisse des Dépôts,
 - l'acquisition en VEFA de 28 logements Opération « Hameau de la Quintaine » à Panazol, pour un prêt de 3 411 972 € contracté auprès de la Caisse des Dépôts,
- pour SCALIS :
 - la construction, sur la commune de Saint-Gence de 3 logements pour un prêt de 430 275 € et d'1 logement pour un prêt de 130 657,75 € contractés auprès de la Caisse des Dépôts,
 - la réhabilitation de 142 logements dans différentes résidences situées boulevard du Vigenal et boulevard des Lilas à Limoges pour un prêt de 2 000 000 € contracté auprès du Crédit Agricole Centre Ouest,
- pour Nouveau Logis Centre-Limousin :
 - la réhabilitation de 26 logements, opération « les Hauts de Condat II » à Condat-sur-Vienne pour un prêt de 400 000 € contracté auprès de la Caisse des Dépôts,
 - la réhabilitation de 80 logements, opération « le Mas Neuf » à Limoges pour un prêt de 1 914 034 € contracté auprès de la Caisse des Dépôts,
- pour l'ODHAC :
 - la réhabilitation de 30 logements, opération « Mas Bourianne » à Couzeix pour un prêt de 300 000 € contracté auprès de la Caisse des Dépôts,
- pour Ciliopée Habitat SA HLM :
 - la réhabilitation de 33 logements Résidence « la Croix de l'Echalier » à Limoges pour un prêt de 199 469 € contracté auprès de la Caisse des Dépôts.

De plus, le bureau communautaire doit délibérer suite au réaménagement de quatre lignes de prêts initialement garanties par la communauté d'agglomération qui concernent Dom'Aulim pour un montant total de 436 688, 88 €.

A l'instar des communes, Limoges Métropole pourrait également accorder sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement de ces prêts, portant ainsi le montant total garanti pour le logement social par la communauté d'agglomération à 62 884 631,53 €.

Le bureau communautaire réserve une suite favorable à ces requêtes.

ADOPTE A L'UNANIMITE

BUREAU COMMUNAUTAIRE
Séance du 15 novembre 2018

Convention de partenariat entre la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole et l'association Garage 2067 dans le cadre de la réalisation d'actions au profit de la French Tech

Le Garage 2067, association fondée par de jeunes entrepreneurs limougeaux, sollicite Limoges Métropole afin d'obtenir une contribution financière, au titre de l'année 2019 pour soutenir ses actions.

L'objectif du Garage 2067 étant de redynamiser le tissu local autour de l'entrepreneuriat innovant, ses missions entrent pleinement dans le programme French Tech Limoges Métropole.

Dans ce cadre, le bureau communautaire approuve le versement d'une subvention de 5 000 € à l'association Garage 2067 et autorise le Président à signer la convention afférente.

ADOPTE A L'UNANIMITE

BUREAU COMMUNAUTAIRE
Séance du 15 novembre 2018

Adhésion de Limoges Métropole au Réseau National des Espaces Test Agricoles

Dans le cadre de la mise en œuvre de son projet alimentaire territorial et de sa compétence en matière de développement économique, Limoges Métropole pourrait adhérer au Réseau National des Espaces-Test Agricoles (RENETA).

Cette adhésion permettrait à Limoges Métropole de bénéficier :

- d'un appui technique et de ressources, pour faire progresser le dispositif du PAT communautaire d'Espace test dénommé POUSS & BIO,
- d'outils, pour faire connaître et reconnaître, ce dispositif,
- du fruit des réflexions et des retours d'expériences des membres du réseau.

Le bureau communautaire donne son accord à l'adhésion de Limoges Métropole au RENETA, moyennant une cotisation d'un montant de 500 € au titre de l'année 2018.

ADOPTE A L'UNANIMITE

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 novembre 2018

Avenant n°2 à la convention de partenariat entre l'Office du Tourisme Intercommunal et la
Communauté d'Agglomération Limoges Métropole - Versement d'une subvention
complémentaire

L'Office de Tourisme Intercommunal (OTI) a participé à une campagne de promotion touristique du territoire de Nouvelle-Aquitaine, menée par le Comité Régional du Tourisme de Nouvelle Aquitaine (CRT) et sollicite une subvention complémentaire auprès de Limoges Métropole.

Le montant de cette campagne de communication pour la Destination Limoges est de 45 000 € TTC.

Le bureau communautaire approuve le versement d'une subvention complémentaire de 7 000 € à l'OTI afin de prendre en compte sa participation à cette campagne de promotion et autorise le Président à signer l'avenant n°2 à la convention signée le 31 décembre 2017.

ADOPTE A L'UNANIMITE

BUREAU COMMUNAUTAIRE
Séance du 15 novembre 2018

Accord-Cadre afférent aux travaux de renforcement de chaussée par projection de granulats à l'émulsion de bitume - Lancement de la procédure en Appel d'Offres Ouvert

Le marché de renforcement de chaussée par projection de granulats à l'émulsion de bitume arrivant à échéance en août 2019, le bureau communautaire autorise le lancement d'une consultation en Appel d'Offres Ouvert pour un marché sous la forme d'un accord-cadre mono-attributaire, exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande qui pourrait être conclu pour une durée d'un an reconductible 3 fois un an, avec un montant minimum annuel de 20 000 € TTC et de 200 000 € TTC maximum et pour une estimation annuelle s'élevant à 102 090 € HT.

ADOPTE A L'UNANIMITE

BUREAU COMMUNAUTAIRE
Séance du 15 novembre 2018

Accord-cadre relatif au contrôle avant réception des travaux et diagnostic des réseaux d'assainissement existants avec accréditation COFRAC - Lancement de la procédure en Appel d'Offres Ouvert

Le marché relatif « au contrôle avant réception des travaux et diagnostic des réseaux d'assainissement existants avec accréditation COFRAC » prenant fin en juillet 2019, le bureau communautaire autorise le lancement d'une procédure de consultation en Appel d'Offres Ouvert.

Ce marché sous la forme d'un accord-cadre mono-attributaire sera conclu, sans minimum et sans maximum, pour une durée initiale d'un an, reconductible 3 fois un an et pour une estimation annuelle s'élevant à 40 000 € HT.

ADOPTE A L'UNANIMITE

BUREAU COMMUNAUTAIRE
Séance du 15 novembre 2018

Convention de déversement des effluents en provenance de l'établissement "VALEO Matériaux de friction" à Limoges aux réseaux publics d'assainissement et à la station d'épuration principale de Limoges

La convention de déversement formalisée en 2011 avec la société de production de garniture d'embrayages VALEO Matériaux de friction étant arrivée à terme, le bureau communautaire autorise la signature de la nouvelle convention tripartite pour une durée de 5 ans entre l'industriel, la commune de Limoges et Limoges Métropole relative au raccordement des effluents en provenance de cette société au réseau public d'assainissement en vue de leur traitement à la station d'épuration située route de Nexon.

ADOPTE A L'UNANIMITE

BUREAU COMMUNAUTAIRE
Séance du 15 novembre 2018

Accord-cadre relatif aux inventaires naturalistes pour l'amélioration des connaissances du territoire de Limoges Métropole - Lancement de la procédure en Appel d'Offres Ouvert

Dans le cadre de la compétence « Préservation et mise en valeur de la biodiversité », Limoges Métropole travaille chaque année au recueil de données faunistiques.

Afin de confier ce travail à une entreprise techniquement et scientifiquement compétente, le bureau communautaire autorise le lancement d'une procédure de consultation relative aux « inventaires naturalistes pour l'amélioration des connaissances du territoire de Limoges Métropole » en Appel d'Offres Ouvert en 3 lots.

Ce marché sous la forme d'un accord-cadre à bons de commandes, mono-attributaire, sera conclu et exécuté au fur et à mesure des besoins, sans montant minimum et avec un montant maximum de 25 000 € HT par lot et par an.

Sa durée initiale est fixée à un an, avec possibilité de reconduction par période d'un an, sans que sa durée totale ne puisse excéder quatre ans. Le montant estimatif de la prestation pour la première annuité du marché est la suivant :

- lot 1 : insectes : 13 330 € HT,
- lot 2 : mammifères, amphibiens, reptiles : 17 500 € HT,
- lot 3 : oiseaux : 10 830 € HT,

soit un total de 41 660 € HT tous lots confondus.

ADOPTE A L'UNANIMITE

BUREAU COMMUNAUTAIRE
Séance du 15 novembre 2018

Participation financière à la réalisation de logements sociaux

Afin de concourir aux objectifs de son Programme Local de l'Habitat, et conformément au règlement d'interventions financières approuvé par délibération du conseil communautaire du 7 février 2013, la communauté d'agglomération a la possibilité de participer financièrement aux opérations de création de logements sociaux sur son territoire.

Le bureau communautaire autorise le Président à signer une convention de financement :

avec l'ODHAC pour la réalisation de :

- 10 logements sociaux, opération « Le Bourg » à Couzeix, pour un montant de 36 000 €,
- 8 pavillons individuels, opération « Domaine du Verger » à Couzeix, pour un montant de 30 000 €,
- 16 logements sociaux collectifs, opération « Fleurie 2 » à Isle, pour un montant de 58 000 €,

avec SCALIS pour un projet de résidentialisation de 170 logements sociaux à Limoges, pour un montant de 53 595 €.

ADOPTE A L'UNANIMITE

BUREAU COMMUNAUTAIRE
Séance du 15 novembre 2018

Convention de partenariat avec l'organisme FEL pour la mise en place d'une PALIP
spécifique

L'opérateur « Faire de l'Emploi notre Label » (FEL) souhaite répondre à l'appel à projet lancé par la Région Nouvelle Aquitaine dans le cadre du Plan d'Investissement dans les Compétences (PIC) afin de mettre en place une action dénommée Plateforme d'Apprentissage Linguistique à visée d'Insertion Professionnelle (PALIP) spécifique.

Cette action profitera à 13 personnes dont au moins 50 % de publics issus du PLIE ou de publics résidents des quartiers prioritaires et 8190 heures de formation seront consacrées à l'action pour un coût total de 40 632 €.

Dans ce cadre, l'organisme FEL sollicite un co-financement par Limoges Métropole à hauteur de 7 000 € pour la mise en place de cette PALIP spécifique, soit 17,23 % du coût total de l'opération. La région Nouvelle Aquitaine a également été sollicitée à hauteur de 33 632 € soit 82,77 % du coût total.

Le bureau communautaire approuve le versement de cette subvention de 7 000 € à l'organisme FEL et autorise le Président à signer la convention de partenariat.

ADOPTE A L'UNANIMITE

BUREAU COMMUNAUTAIRE
Séance du 15 novembre 2018

Renouvellement convention d'objectifs et de partenariat conclue entre Limoges Métropole et la DIR Centre-Ouest pour la mise en œuvre des clauses sociales d'insertion et de promotion de l'emploi dans les marchés publics

La convention de partenariat entre la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole et la Direction Interdépartementale des Routes Centre-Ouest relative à la mise en œuvre de la clause sociale arrivant à échéance, le bureau communautaire approuve le renouvellement de ce partenariat pour une durée identique, soit trois ans avec la possibilité d'un renouvellement de trois ans par accord express, et autorise le Président à signer cette nouvelle convention.

ADOPTE A L'UNANIMITE

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 novembre 2018

Mobilité et accès à l'emploi - Convention de partenariat entre la Communauté
d'Agglomération Limoges Métropole et l'association Varlin Pont Neuf

L'association Varlin Pont Neuf (VPN) sollicite la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole pour une aide financière afin d'acquérir 3 nouveaux scooters et 4 vélos électriques.

Cette association, co-pilote de la plateforme mobilité 87, gère un service de location de moyens de locomotion (deux-roues ou voitures) permettant aux personnes en situation de demande d'emploi d'accéder à une solution de déplacement autonome et pérenne, afin de faciliter l'accès ou le maintien dans l'emploi.

Le bureau communautaire approuve, à titre exceptionnel, le versement d'une subvention de 9 990 € à l'association Varlin Pont Neuf et autorise le Président à signer la convention afférente.

ADOPTE A L'UNANIMITE

BUREAU COMMUNAUTAIRE
Séance du 15 novembre 2018

Constitution, d'un droit de passage et d'aqueduc et d'un droit d'occupation temporaire -
Commune de Rilhac-Rancon, le Mas Genest

Afin de régulariser la présence d'une canalisation publique d'eaux usées sur différentes parcelles privées au lieudit « le Mas Genest » sur la commune de Rilhac-Rancon, le bureau communautaire autorise au profit de la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole :

- la constitution, à titre gratuit, d'un droit de passage et d'aqueduc d'une surface de 26,05 m² environ et d'un droit d'occupation temporaire d'une surface de 93 m² environ, sur partie de la parcelle de terrain appartenant à Monsieur et Madame Migozzi,
- la constitution, à titre gratuit, d'un droit de passage et d'aqueduc d'une surface de 75 m² environ et d'un droit d'occupation temporaire d'une surface de 243 m² environ, sur partie de la parcelle de terrain en cours d'acquisition par Monsieur Simon Poncelet et Mademoiselle Prescillia Gandois.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

BUREAU COMMUNAUTAIRE
Séance du 15 novembre 2018

Délégation de Service Public pour l'exploitation du centre aquatique de Limoges Métropole :
modification de la grille tarifaire

L'article 33 du contrat de Délégation de Service Public pour l'exploitation du centre aquatique de Limoges Métropole conclu avec Vert Marine prévoit l'indexation annuelle de la grille tarifaire et la possibilité de la faire évoluer.

Le calcul de cette indexation impliquant, en effet, une augmentation de la grille tarifaire de + 2,06 %, le bureau communautaire décide de suivre cette indexation à la hausse et approuve la nouvelle grille tarifaire du centre aquatique de Limoges Métropole, applicable à compter du 1^{er} janvier 2019.

ADOPTE A L'UNANIMITE

BUREAU COMMUNAUTAIRE
Séance du 15 novembre 2018

Participation de la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole au colloque EUROPA
2018 consacré aux transports et à la mobilité en Europe

L'association EUROPA, organisation internationale non-gouvernementale basée à Limoges, organise le 30 novembre prochain, à Limoges, son colloque annuel sur la thématique « Transports et mobilité en Europe ».

Limoges Métropole en tant qu'autorité organisatrice des transports sur l'agglomération a été sollicitée pour soutenir l'organisation de ce colloque et y apporter son expertise et son éclairage.

Aussi, dans le cadre de cette participation, le bureau communautaire autorise le versement d'une subvention de 5 000 € à l'association EUROPA.

ADOPTE A L'UNANIMITE